



Syndicat UNSA Territoriaux Ville de Marseille

**Déclaration sur dossier
CST du 31 JANVIER 2024**

Dossier 4 - Apprentissage : Bilan 2023 et accueil d'une nouvelle promotion d'apprentis au sein des services municipaux

L'UNSA note avec satisfaction que le dispositif d'accueil d'apprentis au sein de notre collectivité se pérennise et que celui-ci a accueilli l'année dernière 4 personnes en situation de handicap via la convention pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

L'UNSA reste toutefois attentive pour que l'accueil de ces apprentis ne s'effectue pas pour palier un manque de personnel sur des postes qui pourraient être occupés par des agents territoriaux.

Nous notons également l'effort fait par la DRH lors de la présentation de ce dossier pour nous donner des éléments concernant le recrutement des apprentis après la fin de leur contrat. Nous le demandons depuis plusieurs années.

Toutefois, seulement 40 apprentis sur 96 ayant terminé leur contrat en 2023 on était recruté sur des emplois vacants au sein de notre collectivité.

Comme il est souligné dans le rapport beaucoup continue leurs études. N'y a t-il pas là un point d'interrogation important sur le profil des apprentis et leur recrutement ? Ne peut-on pas s'assurer que l'apprenti, une fois formé s'engage à postuler sur un emploi au sein de la collectivité ? Notamment au regard des coûts de plus en plus élevés de ce dispositif et du désengagement du CNFPT.

En effet, quels sont les bénéfices réels que tirent notre collectivité dans le cadre de l'accueil de ces apprentis ?

De plus, dans le cadre de la campagne 2024, vous exposez que des arbitrages ont été fait par la DRH en fonction de la capacité des établissements du territoire et des métiers en tension.

Pourtant, certaines demandes faites par les DAF et les Mairies de Secteurs n'ont pas reçues d'avis positif et les raisons des refus ne leurs ont pas été expliqué. Pourquoi ?

Merci de vos réponses sur ces interrogations.